



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Entraînement des nageurs

Question écrite n° 36895

Texte de la question

M. Damien Abad interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des nageurs de compétition qui s'entraînent en piscine couverte. En effet, les sportifs nagent d'habitude 4 à 8 séances par semaine. Or la fermeture des piscines liée à la crise sanitaire a impliqué un arrêt brutal de leur entraînement, et ainsi engendré un décrochage physique et psychologique de nombreux compétiteurs. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre des dérogations permettant la pratique de la natation pour les nageurs de compétition sans contrevenir au respect des normes sanitaires.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36895

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 mars 2021](#), page 1801

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)